

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS61

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à la télévision »

les mots :

« aux écrans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il convient de protéger les enfants des écrans, et pas seulement des télévisions. Les usages évoluant, les enfants sont plus souvent confrontés aux tablettes qu'aux téléviseurs.